



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Moselle

Arrondissement de Sarreguemines

## MAIRIE DE WOUSTVILLER

### ARRETE

Portant réglementation  
de la circulation Routière,  
27 rue du Bosquet

Woustviller, le 2 mars 2023

### Le Maire de la Commune de Woustviller

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.10 à R.11-1, R.44 et R.225,

VU l'instruction interministérielle du 07 juin 1977 sur la signalisation routière, Livret 1,

**CONSIDERANT** qu'en raison de travaux de réparation d'une plaque endommagée sur trottoir au 27 rue du Bosquet pour le compte de Orange réalisés par l'entreprise CIRCET de MAIEIERES LES METZ, il est nécessaire, pour assurer la sécurité des usagers et permettre l'exécution du chantier, de réglementer la circulation routière, pendant toute la durée des travaux.

### ARRETE

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit au droit des travaux sur le trottoir au 27 rue du Bosquet à compter du 09/03/2023 et jusqu'»à la fin des travaux.

**ARTICLE 2** : La signalisation des prescriptions visées aux articles 1 et 2 ci-dessus sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur notamment les dispositions du livre I – 8<sup>ème</sup> partie "signalisation temporaire" approuvées par arrêté du 6 novembre 1992 à la diligence de l'entreprise attributaire des travaux.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarreguemines,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sarreguemines,
- Sapeurs-Pompiers
- Entreprise CIRCET
- La population et aux administrés par voie de presse et d'affichage aux endroits habituels selon les us et les coutumes locales.

Fait à Woustviller, le 02 MARS 2023

**Madame le Maire,**

**Sonya CRISTINELLI-FRANBOEUF**

